

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CL67

présenté par

M. Guitton, M. Baubry, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Gery, M. Gillet, Mme Griseti,
Mme Josserand, Mme Levavasseur, Mme Lorho, M. Bryan Masson, Mme Pollet, M. Rancoule,
M. Schreck, M. Taverne et M. Villedieu

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	100 000 000
Transformation publique	0	0
Fonction publique	0	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
TOTAUX	0	100 000 000
SOLDE	-100 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'état critique des finances publiques requiert des économies généralisées, auxquelles tous doivent participer et en premier l'Etat et ses agents.

Le train de vie de la fonction publique doit à ce titre nécessairement être réduit dans ses domaines les moins essentiels aux intérêts de la Nation.

Le présent amendement propose à ce titre une minoration de 100 000 000 euros, au sein du programme n° 348 "Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs", de l'action n° 12 "Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire".